

Commune de FLÉRON
Avis d'enquête publique



Wallonie

**PROJET DE SCHÉMA COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL (SCDC) ET LE
RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (RIE)**

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement (Articles D.29-4, D.29-7 à 19 et R.41-6 du Livre 1^{er}) et du Décret relatif aux implantations commerciales (Articles 19 § 4 et 5), le Collège communal porte à la connaissance de la population que le Projet de Schéma Communal de Développement Commercial et le Rapport sur les Incidences Environnementales sur le territoire communal, réalisés par le Service d'Études en Géographie Économiques Fondamentales et Appliquées, dont les bureaux se situent Clos du Mercator 3 à 4000 Liège, adoptés provisoirement par le Conseil communal du 22 février 2022 (pour le S.C.D.C.) et du 18 avril 2023 (pour le R.I.E.), sont soumis à enquête publique.

Date d'affichage de la demande : 28 juillet 2023

Date d'ouverture de l'enquête : 4 août 2023

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Département Territoire et Développement, rue F. Lapierre 33 à 4620 Fléron – ~~30~~ septembre 2023 à 10h00.

Les observations écrites peuvent être adressées à : Département Territoire et Développement, rue F. Lapierre 33 à 4620 Fléron OU par courriel électronique : urbanisme@fleron.be

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h **uniquement sur rendez-vous**.

La personne souhaitant consulter le dossier doit **prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance** auprès de Madame Audrey BERGENHUIZEN – Département Territoire et Développement, au 04 355 91 91.

Les dossiers sont également consultables sur le site internet de la la Commune pendant toute la durée de l'enquête publique : www.fleron.be

Tout citoyen peut formuler ses observations écrites dans le délai mentionné ci-dessus jusqu'à la clôture de l'enquête le ~~30~~ 09/23, à l'attention du Département Territoire et Développement.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent délégué à cet effet.

« N.B. : à peine de nullité, les envois par courrier sont datés et comportent le nom, l'adresse et la signature du réclamant. Les envois par courrier électronique sont identifiés (nom, prénom, adresse) et datés ».

Tout citoyen peut obtenir des explications sur le projet auprès de :

- par courrier au Département Territoire et Développement de la Commune de Fléron – rue François Lapierre 33 à 4620 Fléron OU
- par courrier électronique : urbanisme@fleron.be

A l'issue de l'enquête, le Conseil communal de la Commune de Fléron statuera sur l'adoption définitive du Schéma Communal de Développement Commercial.

Fléron, le

28 JUIL. 2023

Le Directeur général f.f.,

J.-Ph. EMBRECHTS



Le Bourgmestre f.f.,

R. SGARITO